



Mémoire déposé dans le cadre de la consultation sur la grille de la valeur des traitements sylvicoles en forêt privée 2024-2025

2023-12-15

Résumé des commentaires de GFQ

Liste des commentaires généraux

- 1- Il est essentiel que le BMMB intègre une marge de risque et une marge de profits dans le calcul des coûts (100%).
- 2- Le Gouvernement dispose déjà d'outils afin de déterminer la participation financière du propriétaire et du gouvernement du Québec à la réalisation des traitements sylvicoles.
- 3- Altérer le calcul des coûts exercerait une influence négative sur la reddition de compte du PAMVFP auprès du Conseil du trésor, car la contribution du propriétaire serait sous-estimée.
- 4- Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées permet à l'état d'investir en forêt privée et de générer des revenus supplémentaires. Les investissements dans la réalisation des travaux sylvicoles en forêt privée permettent la mise en œuvre des stratégies gouvernementales. Ils soutiennent le développement économique du Québec au même titre que les programmes sylvicoles déployés en forêt publique. Les paramètres généraux considérés dans l'élaboration d'une grille de taux devraient être similaires.
- 5- Les impacts financiers sont importants et varient selon les régions. Basés sur les états financiers de l'année 2022-2023, 11 groupements seront en déficit avec une réduction moyenne de 6% de la valeur des taux. Parmi ces 11 groupements, trois seront exposés à des risques financiers importants dès la prochaine saison.
- 6- Les taux associés aux travaux nécessitant de la main-d'œuvre présentée dans la grille auront malheureusement pour effet de dissuader la main-d'œuvre locale de s'engager auprès des groupements et conseillers forestiers.
- 7- Nous évaluons qu'il aurait été utile que le BMMB partage davantage de résultats afin de cibler des pistes d'amélioration supplémentaires. Par exemple, il aurait probablement été utile de réaliser des tableaux permettant d'analyser les coûts pour chaque poste de dépense et pour chaque regroupement de territoire (avec des écarts-types).
- 8- Analyser plus en détail l'impact du volet hâtif du 2 GA sur les coûts réellement captés par l'enquête.

Liste des commentaires techniques

- 9- Les taux ne semblent pas tenir compte des coûts encourus par les travailleurs tels que les équipements (débroussailleuse), les camionnettes, le carburant pour l'équipement, etc.
- 10- Les groupements sont surpris de voir que, malgré une étude de coût spécifique et détaillée, les taux techniques sont uniformes pour tous les traitements d'une même famille (préparation de terrain, régénération artificielle et la plupart des traitements commerciaux).
- 11- L'OIFQ a récemment émis des avis visant à renforcer l'encadrement technique des travaux en forêt privée. À la suite de recommandations de l'OIFQ, certaines agences ont également exigé la remise des rapports d'exécution aux propriétaires pour l'ensemble des travaux. Ces exigences, apparues après la période de référence de l'enquête, ne font qu'accroître la charge technique des activités des groupements forestiers.
- 12- Il est difficile de justifier ou comprendre pourquoi il y a de minces écarts entre certains taux (voir les détails dans le mémoire - EPC et reboisement).
- 13- Il est également difficile d'expliquer le taux concernant l'éclaircie précommerciale par puits de lumière avec martelage. Il est impératif que les taux reflètent de manière plus significative le travail technique supplémentaire réalisé dans ce traitement.

- 14- GFQ n'est pas convaincu du bien-fondé de différencier les taux entre les dégagements 1-2-3 avec une approche mathématique. De plus, les taux présentés en consultation rendront impossible la réalisation du traitement pour des secteurs où la compétition herbacée et ligneuse est très forte. Les scénarios de boisement de friches sont à risque. Il serait davantage souhaitable d'avoir 3 classes de dégagements basées sur le pourcentage de recouvrement.
- 15- Il est difficile de comprendre que les dépenses comme l'hébergement aient été exclues du calcul, elles sont pourtant bien réelles et de plus en plus incontournables pour les entreprises.
- 16- L'amortissement est une méthode comptable pour répartir le coût d'un actif exploité par une entreprise sur la durée prévue de son utilisation, de son usure et de sa désuétude. Il est important de s'assurer que l'amortissement a bien été pris en compte dans l'enquête.
- 17- Les groupements forestiers estiment qu'il serait important d'inclure les coûts de construction et d'entretien de chemins dans le calcul des taux des traitements commerciaux. Le calcul du différentiel entre la coupe totale et la coupe partielle serait plus juste, notamment lorsque l'on considère que des régions ont recours davantage à la construction de chemins d'hiver.
- 18- En comparant les poids des postes de dépenses pour le carburant et la machinerie dédiés à la préparation de terrain, nous constatons qu'ils sont significativement moins élevés en forêt privée qu'en forêt publique.
- 19- En ce qui concerne le transport des plants, les taux semblent nettement sous-estimés (voir les détails dans le mémoire).

Recommandation : Les groupements ne désirent pas rejeter l'enquête et ses résultats, mais plutôt de collaborer à l'améliorer. Il sera primordial d'intégrer les notions de marges de risques et marges de profits ainsi que d'autres précisions techniques avant d'intégrer les résultats. Ainsi, GFQ propose de prolonger la période de consultation jusqu'au 29 février afin de favoriser une intégration réussie de l'enquête du BMMB à la prochaine grille. Cette période vise à travailler avec :

- Le BMMB – aspects techniques (coûts représentant le plus la réalité);
- Le Service de la forêt privée – intégration d'activités dites marginales (ex. : hébergement);
- Les autorités du MRNF – préoccupations fondamentales (marges de risques et de profits).

Groupements forestiers Québec

Groupements forestiers Québec regroupe 35 groupements de propriétaires aménagistes de lots boisés du Québec, également connus sous l'appellation d'organismes de gestion en commun (OGC), qui ont pour mission l'aménagement intensif des ressources forestières dans une optique de développement durable. Ces organismes, formés de près de 27 500 propriétaires aménagistes, intègrent dans leur mission le développement socio-économique de leur région respective, la création d'emplois et l'enrichissement du patrimoine forestier.

Leur modèle d'affaires est officiellement reconnu par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les partenaires de la forêt privée depuis le *Rendez-vous de la forêt privée*, tenue en mai 2011. Rappelons que les groupements ont vu le jour en 1971 à l'initiative du gouvernement du Québec. En 2022, les groupements forestiers ont employé 380 ingénieurs et techniciens forestiers ainsi que près de 1 000 ouvriers sylvicoles et autres professionnels.

Les groupements forestiers, tous membres volontaires de Groupements forestiers Québec, sont issus de l'entrepreneuriat collectif. Ils sont présents dans toutes les régions habitées du Québec et possèdent une expertise précieuse en aménagement forestier développée depuis plus de 50 ans.

Avec un chiffre d'affaires en constante évolution qui atteint maintenant 255 M\$, les groupements forestiers sont des entreprises capables de s'adapter et de plus en plus diversifiées. Certains œuvrent également en forêt publique, d'autres possèdent des scieries, des pépinières, des érablières, des pourvoiries, des bleuetières ou encore des entreprises de service en environnement.

Contexte

Une activité qui rapporte aux Québécois

Chaque année, de 15 000 à 20 000 producteurs forestiers récoltent du bois qui est livré à plus de 150 usines de transformation à travers le Québec. 21% du bois rond transformé provient de la forêt privée. La valeur du bois récolté par ces producteurs destinée aux usines de pâtes et papiers, de sciage, de déroulage et de panneaux s'élève à plus de 530 millions de dollars en 2022. Ces activités génèrent 25 000 emplois et contribuent au dynamisme des communautés locales. Bien plus qu'un simple moteur économique, la forêt privée offre une panoplie de biens et services environnementaux qui profitent à l'ensemble de la société.

Modèle d'affaires des groupements forestiers

La reconnaissance du modèle d'affaires des groupements forestiers revêt d'une grande importance. Les groupements forestiers visent à regrouper les superficies forestières, à maintenir une expertise à l'échelle du Québec, et à favoriser un effet de levier des investissements de l'État dans divers secteurs d'activité. Cette reconnaissance s'avère également essentielle pour le maintien d'un bassin de travailleurs compétents.

Selon une description élaborée en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, ainsi que Groupements forestiers Québec (GFQ), un groupement forestier se caractérise par plusieurs aspects fondamentaux :

- Il s'agit d'une entreprise dont l'adhésion est libre.
- Il est majoritairement détenu par des propriétaires conventionnés.
- Son pouvoir est exercé de manière démocratique.
- Son contrôle est assuré par des propriétaires conventionnés.
- Les membres du groupement sont traités équitablement.
- Son objectif premier est d'aménager collectivement les propriétés, en **redistribuant les fruits des opérations aux propriétaires et à la collectivité**.
- Il exploite seul un territoire exclusif, désigné comme forêt privée.

Politique de redistribution des bénéfices

La politique de redistribution des bénéfices et des surplus doit être fondée sur le principe de transparence dans l'utilisation de ces bénéfices et des surplus dégagés dans le cadre des activités du groupement forestier. Elle doit avoir comme finalité l'aménagement collectif des propriétés et le retour en services et en valeur du fruit des opérations aux propriétaires conventionnés et à la collectivité. La présente politique vise à préciser les principes devant guider la redistribution des bénéfices et des surplus.

La politique repose sur les principes suivants :

- Le groupement forestier précise la façon et les conditions selon lesquelles les bénéfices et les surplus dégagés dans le cadre de ses opérations seront utilisés (conditions salariales, retour en service, achat de lots, retour aux collectivités, aux travailleurs ou aux actionnaires ou détenteurs de part sociale, etc.);
- Le groupement forestier présente à ses membres les états financiers et les résultats de ses travaux dans son rapport annuel.

À la suite de l'analyse du projet de grille de valeurs des traitements sylvicoles en forêt privée 2024-2025, Groupements forestiers Québec identifie des enjeux d'ordre distinct soit généraux et techniques.

Enjeux généraux

Marge de risque

Le BMMB a informé GFQ que le MRNF ne jugeait plus approprié de prévoir une marge de risque et de profits pour les travaux effectués en forêt privée. Ainsi, une fois que 100% des coûts auront été assumés par les propriétaires et l'état, les entreprises qui réalisent les travaux ne devraient pas être en mesure d'obtenir une marge afin de couvrir les risques ou une marge de profits afin de permettre la croissance de l'entreprise. Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées permet à l'état d'investir en forêt privée et de générer des revenus supplémentaires. Les investissements dans la réalisation des travaux sylvicoles en forêt privée permettent la mise en œuvre des stratégies gouvernementales. Ils soutiennent le développement économique du Québec au même titre que les programmes sylvicoles déployés en forêt publique. Les paramètres généraux considérés dans l'élaboration d'une grille de taux devraient être similaires.

Il est indispensable de prévoir une marge de risque dans les coûts des activités d'une entreprise. Voici quelques raisons pour lesquelles il est judicieux d'inclure une marge de risque :

1. **Incertitudes et changements** : Les activités des groupements sont confrontées à des imprévus tels que des conditions météorologiques défavorables, des enjeux de main-d'œuvre, des EEE, etc. La réglementation municipale, très variable d'une municipalité à l'autre est également une cause de la variation des coûts. Une marge de risque permet de faire face à ces incertitudes et changements.
2. **Gestion des risques** : En identifiant les risques, une entreprise peut allouer une marge de coûts pour atténuer ces risques. Cela implique souvent la création d'une réserve financière pour couvrir les dépenses supplémentaires liées à des scénarios défavorables.
3. **Négociations et imprévus contractuels** : Dans le cadre de contrats et du marché, il peut y avoir des changements de conditions ou des clauses imprévues. Une marge de risque offre une flexibilité financière pour répondre à ces éventualités.
4. **Volatilité du marché** : Les entreprises peuvent être impactées par des fluctuations économiques (prix du bois), des variations des coûts du carburant et des équipements, etc. Une marge de risque aide à absorber ces variations et à maintenir la stabilité financière et l'offre de services aux propriétaires.
5. **Réputation de l'entreprise** : En dépassant les attentes du client malgré les obstacles, l'entreprise renforce sa réputation et sa crédibilité. Une marge de risque peut permettre de livrer un projet de haute qualité même en cas de problèmes imprévus.

La mécanique d'élaboration de la grille de taux en forêt privée est intrinsèquement vouée à l'échec si elle ne prend pas en considération les marges de risque et de profits. Chaque fois qu'un groupement forestier ou un conseiller parviendra à accroître sa productivité et à réduire ses coûts, cela se traduira par une diminution du taux lors du prochain calcul et chaque fois que l'entreprise devra réaliser un investissement pour se développer, elle devra faire appel à l'État ou à des revenus liés à la diversification de ses activités. Les groupements font actuellement des investissements importants en informatique, en géomatique, en formation de leur main-d'œuvre, etc. Sans marge, ces développements seraient impossibles. La capacité à générer des liquidités influence énormément la capacité d'emprunt et de croissance des entreprises.

Il est essentiel que le BMMB intègre une marge de manœuvre dans le calcul des coûts (100%). Si le Gouvernement souhaite influencer l'implication financière du propriétaire à la réalisation des traitements sylvicoles, il dispose déjà des outils nécessaires.

Finalement, altérer le calcul des coûts exercerait une influence négative sur la reddition de compte au Conseil du trésor, car la contribution du propriétaire serait sous-estimée. Finalement, l'état n'a réellement aucun avantage à sous-estimer ou surestimer les coûts.

Impacts financiers

Le BMMB a mesuré l'impact de la nouvelle grille pour l'ensemble des entreprises. L'impact est évalué à moins 6% sans indexation et à moins de 1% en incluant l'indexation.

Comme présenté plus bas, les impacts sont importants et varient selon les régions. Selon les analyses effectuées, les impacts sont négatifs pour toutes les régions.

	Abitibi	Laurentides	Outaouais	Chambord	Saguenay
Écart total	-59 228 \$	-16 925 \$	-30 499 \$	-66 988 \$	-121 896 \$
Budget total	2 635 199 \$	1 500 000 \$	729 255 \$	1 517 075 \$	1 711 034 \$
Impact grille de taux	-2,25%	-1,13%	-4,18%	-4,42%	-7,12%

Basé sur les états financiers de l'année 2022-2023, il y aurait 11 groupements qui seraient en déficit avec une réduction moyenne de 6% de la valeur des taux. Parmi ces 11 groupements, trois seront exposés à des risques financiers importants dès la prochaine saison.

Processus d'enquête et présentation des résultats

Les groupements forestiers estiment que le questionnaire était excessivement détaillé. De nombreuses entreprises n'étaient pas structurées pour répondre à un questionnaire avec un tel niveau de précision. D'importantes approximations ont dû être faites pour parvenir à des taux très spécifiques. Nous évaluons qu'il sera essentiel de s'appuyer sur des données supplémentaires dans les prochaines semaines afin de peaufiner le processus.

Rappelons que parmi les 83 entreprises qui exécutent des travaux d'aménagement dans le cadre du programme de mise en valeur, 50 ont été sélectionnées pour participer à l'enquête. Toutefois, sept de ces entreprises ont été exclues du processus en raison de données invalides ou incomplètes. Bien que les valeurs extrêmes aient été retirées, aucune information n'a été fournie sur ce qui est qualifié d'extrême. Nous croyons qu'il aurait été pertinent de réaliser des tableaux permettant d'analyser les coûts pour chaque poste de dépense et pour chaque regroupement de territoire (avec des écarts-types). Par exemple, ces données auraient été utiles afin de déceler des particularités régionales et évaluer s'il est nécessaire de prévoir une variation de taux pour des traitements spécifiques. D'autre part, les taux ont été établis à partir des coûts moyens de chaque traitement et nous ne connaissons pas la variabilité (écarts-types) dans les données, ce qui ne nous permet pas de juger de la robustesse statistique du coût moyen de chaque traitement. S'il y a beaucoup de variabilité dans les données, cela devient plus hasardeux de fixer un taux à partir d'un coût moyen. La conséquence est que certaines entreprises vont réaliser des profits importants et d'autres, réalisées des pertes importantes. Il y a à notre avis une réflexion à mener à ce sujet.

Programme 2 GA volet hâtif

Au mois de mars 2022, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs confirmait une entente intervenue avec le gouvernement fédéral dans le cadre du programme 2 milliards d'arbres -Volet hâtif d'un montant 7,8 millions de dollars pour la forêt privée au Québec. De ce montant le Bas-St-Laurent a reçu \$4.8 millions donc \$2.5

millions ont été investis pour des travaux qui avaient été réalisés durant les années 19-20, 20-21 et 21-22. Les superficies facturées dans ce budget se retrouvent dans l'enquête de coûts, mais la majorité des dépenses (technique et exécution) ont été réalisées durant les années précédentes. Il y a un impact significatif sur les résultats de l'enquête particulièrement des coûts techniques, car le nombre d'hectares facturés est inclus dans l'enquête, mais nous n'avons pas les dépenses. Cela concerne l'ensemble des catégories de travaux. Cet élément représente un volume d'activité et de coûts non négligeable et il est crucial de l'analyser plus en détail dans la prolongation de la période de consultation.

Enjeux techniques

Travaux manuels et coûts assumés par les travailleurs

Les taux associés aux travaux nécessitant de la main-d'œuvre présentée dans la grille auront malheureusement pour effet de dissuader la main-d'œuvre locale de s'engager auprès des groupements et conseillers forestiers, car les taux déterminent directement les conditions de travail pouvant être offertes aux travailleurs. De plus, les taux ne tiennent pas compte des coûts encourus par les travailleurs tels que les équipements (débroussailleuse), les camionnettes, le carburant pour l'équipement, etc. Ce constat risque d'encourager le recours à une main-d'œuvre étrangère, entraînant ainsi une fuite des investissements de l'État vers des acteurs extérieurs.

Il est fondamental de reconnaître que les coûts indirects associés à la main-d'œuvre locale ne sont pas représentés dans les taux actuels et que cela crée un déséquilibre qui défavorise non seulement les travailleurs locaux, mais compromet également la rétention des investissements dans la région.

Variation des taux techniques

Les groupements sont plutôt surpris de voir que malgré une étude de coût, le BMMB a décidé de maintenir des taux techniques uniformes pour tous les traitements d'une même famille (préparation de terrain, régénération artificielle et la plupart des traitements commerciaux). Ces taux ne tiennent pas compte de la charge réelle de travail à réaliser par type de travaux. Ce taux devrait aussi varier en fonction de la productivité des machines ou du travailleur lors de l'activité. Il serait important de s'appuyer sur une approche différente avant le début de la saison 2024-2025.

Il est également difficile de concevoir une baisse du taux technique dans les coupes partielles. Les taux techniques que nous observons sont pratiquement similaires à ceux appliqués dans la forêt publique. Ces activités sont actuellement déficitaires d'un point de vue technique, une différence significative avec la grille précédente était attendue. Il nous est difficile de comprendre la proposition du BMMB, qui suggère des taux peu différenciés, surtout compte tenu de l'encadrement accru des conseillers avec les propriétaires avant, pendant et après les travaux.

Au fil du temps, l'OIFQ a émis des avis visant à renforcer l'encadrement technique des travaux en forêt privée. À la suite de recommandations de l'ordre, certaines agences ont également exigé la remise des rapports d'exécution aux propriétaires pour l'ensemble des travaux. Ces exigences, apparues après la période de référence de l'enquête, ne font qu'accroître la charge technique des activités des conseillers. À ces défis s'ajoute une augmentation significative des demandes salariales au cours des dernières années.

Voici une citation de l'OIFQ sur la pratique professionnelle en forêt privée : *L'intérêt pour ce programme n'a cessé de progresser au fil des ans et l'Ordre estime que les propriétaires forestiers n'ont jamais eu autant besoin des compétences des ingénieurs forestiers pour mettre en valeur leur boisé. Dans ce contexte, le programme*

d'aide à la mise en valeur des forêts privées doit proposer un cadre normatif faisant place à l'autonomie professionnelle et à une juste rémunération pour les actes professionnels qu'ils rendent à leur clientèle.

Taux de l'EPC et du reboisement

À ce jour, il est toujours difficile d'expliquer le mince écart entre les taux d'EPC de faible et de haute densité considérant que la productivité des travailleurs est directement liée à la densité des peuplements de ce traitement. GFQ évalue qu'il y a une analyse et des réflexions à réaliser avant de fusionner les deux taux. Cette décision pourrait occasionner des effets pervers. Même constat pour le taux au niveau du reboisement, le format 200cc a pratiquement le même taux que le format 300cc.

Il est également difficile d'expliquer le taux concernant l'éclaircie précommerciale par puits de lumière avec martelage. Quoique différent des travaux de récolte, le taux technique du précommercial inclut le martelage. Par le passé, le taux technique pour ce traitement correspondait au taux régulier de la famille de traitement, plus le coût du martelage (2023-2024 – 601\$+296\$ = \$897/ha). Pour fin de comparaison, le taux du martelage pour les travaux de récolte feuillue pour la même année est de \$191. Dans l'exercice que nous présente le BMMB, on note que le taux technique du précommercial est passé à 679\$/ha (\$443+236\$). On attribue donc une diminution de la valeur du martelage à 50\$/ha. Pour cette même période, le taux du martelage pour les travaux de récolte a été augmenté à \$225/ha.

Le problème réside dans l'écart entre le taux de martelage pour les travaux précommerciaux et le taux des travaux de récolte. Le constat est que la productivité moyenne journalière pour les travaux de récolte feuillue se situe autour de 3 hectares par jour/homme, alors que la productivité pour le martelage des travaux précommerciaux est de 1,25 hectare par jour/homme. La valeur reflétée en 2023-24 entre le martelage pour la récolte et le puits de lumière (191\$/ha et 296\$/ha = +105\$/ha) était justifiée. Avec la proposition 2024-2025, cet écart n'existe presque plus (récolte 225\$/ha et précommercial 236\$/ha = +11\$/ha).

Nous croyons que peu de données ont été issues de l'enquête puisqu'il s'agit d'un traitement moins utilisé au Québec, mais plus fortement dans des régions spécifiques. Nous croyons donc que l'exercice concernant ce traitement s'appuie sur des approximations. Nous désirons mettre l'emphase sur la différence de productivité du martelage pour ces deux traitements. L'écart qui existait auparavant reconnaissait cet aspect, mais dans la nouvelle grille, il n'existe plus. Il est impératif que les taux reflètent de manière plus significative le travail technique supplémentaire réalisé dans ce traitement.

Taux du dégageement de plantation

Les groupements forestiers ne sont pas convaincus du bien-fondé de différencier les taux entre les dégagements 1-2-3 avec une approche mathématique. De plus, les taux présentés en consultation rendront impossible la réalisation du traitement pour des secteurs où la compétition herbacée et ligneuse est très forte. Les scénarios de boisement de friches sont à risque. Il serait davantage souhaitable d'avoir 3 classes de dégagements basées sur le pourcentage de recouvrement. Cette donnée est déjà utilisée et présente sur les rapports d'exécution en forêt privée.

Hébergement

Les dépenses d'hébergement ont été exclues du calcul des taux, étant considérées comme une dépense marginale. Il est difficile de comprendre la décision d'écarter ces dépenses, pourtant bien réelles, de plus en plus fréquentes et incontournables pour les entreprises opérant sur de vastes territoires.

Ce retrait a un impact significatif, notamment sur la capacité des conseillers à mener à bien les travaux. Par exemple, il est à souligner que plus de 60% des plants reboisés en Abitibi impliquent des coûts d'hébergement. Nous encourageons l'introduction de l'activité hébergement pour les conseillers qui en font usage afin d'assurer une représentation honnête des coûts.

Coupe partielle

Les groupements forestiers estiment qu'il serait important d'inclure les coûts de construction et d'entretien de chemins dans le calcul des taux des traitements commerciaux. Étant donné que ce taux vise à compenser la différence entre la coupe totale et la coupe partielle, il serait judicieux d'intégrer les coûts de chemin et de mieux mesurer le différentiel, car celui-ci devient significativement plus élevé, lorsqu'il est ramené au coût par m³ (notamment pour des chantiers qui nécessitent la construction de chemins d'hiver). Cette inclusion est particulièrement pertinente compte tenu de la réduction du volume lors de la récolte partielle.

Bien que cette activité soit admissible au PRTF, plusieurs régions éloignées ne peuvent profiter de ce levier. L'absence de cette activité au PAMVFP est donc un frein majeur à la mobilisation des bois pour ces régions qui ont, en plus, des frais de construction de chemin plus importants.

Poids d'indexation

En comparant les poids des postes de dépenses pour le carburant et la machinerie dédiés à la préparation de terrain, nous constatons qu'ils sont moins élevés en forêt privée qu'en forêt publique. Groupements forestiers Québec a du mal à expliquer cette variation.

Transport de plants

En ce qui concerne le transport des plants, les taux semblent nettement sous-estimés. Prenons un exemple concret dans le contexte de l'Abitibi : pour une distance de 74 km parcourue par le plant, la compagnie de transport facture 403 km, incluant le trajet aller-retour, en débutant le comptage des kilomètres à partir de Senneterre, pas de Guyenne, son point de départ réel. Cela se traduit par un coût de 32 \$ pour 1000 plants, alors que la grille prévoit un taux de 19 \$ pour le même nombre de plants. Il est essentiel de noter qu'à 32 \$ par 1000 plants, le transport n'inclut même pas la livraison sur le site final, mais seulement jusqu'au dépôt du Groupement à La Sarre.

De plus, des coûts supplémentaires surviennent après cette étape, comprenant le déchargement, le rechargement dans des camions plus petits, et enfin, la livraison sur le terrain. Il convient également de prendre en compte les frais d'entretien des plants sur le site. Il est donc nécessaire de reconsidérer les coûts de transport, lesquels devraient être beaucoup plus élevés si l'on envisage de calculer tous ces éléments dans le taux.

Amortissement des actifs

L'amortissement est une méthode comptable pour répartir le coût d'un actif exploité par une entreprise sur la durée prévue de son utilisation et de son usure. Il reflète la récupération du coût d'investissement initial. En l'incluant dans les coûts opérationnels, l'entreprise s'assure de considérer les investissements passés dans ses tarifs de produits ou services. Cela est crucial pour maintenir la rentabilité à long terme et actuellement. Pendant la période de consultation, le BMMB a informé GFQ que la firme MNP a considéré l'amortissement des équipements et des bâtiments dans l'enquête. Nous n'avons pas plus d'informations afin de mesurer si ce paramètre a bien été pris en compte dans l'enquête.

Liste de propositions

Marge de risques :

- Il est essentiel que le BMMB intègre une marge de risque (10%) dans le calcul des coûts (100%);
- Il est essentiel que le BMMB intègre une marge de profits (5-7%) dans le calcul des coûts (100%).

2 GA volet hâtif :

- Analyser plus en détail l'impact du volet hâtif du 2 GA sur les coûts réellement captés par l'enquête.

Taux technique uniforme :

- Pondérer les taux moyens des familles de traitement avec les taux par traitement de la forêt publique;
- Prendre en compte la charge technique supplémentaire issue des balises établies par l'OIFQ après l'année de référence de l'enquête;

Taux EPC :

- Pondérer les taux moyens obtenus de l'enquête avec les taux de la grille précédente.

Taux EPC puits de lumière :

- Réévaluer la valeur du taux technique en fonction des commentaires soumis.

Taux de dégagement de plantation :

- Considérer trois classes de recouvrement de la compétition et éliminer les classes de 1^{er}, 2^e et 3^e dégagement.
- Déterminer les pourcentages associés aux classes de recouvrement avant l'intégration de l'enquête.

Hébergement :

- Ajouter l'hébergement comme admissible au PAMVFP.

Transport de plants :

- Réévaluer la valeur du taux pour le transport des plants en fonction des commentaires.

Construction de chemin :

- Considérer la construction de chemin dans le calcul du différentiel entre la coupe totale et la coupe partielle.

Recommandation de Groupements forestiers Québec

Les groupements ne désirent pas rejeter l'enquête et ses résultats, mais plutôt de collaborer à l'améliorer. Il sera primordial d'intégrer les notions de marges de risques et marges de profits ainsi que d'autres précisions techniques avant d'intégrer les résultats. Ainsi, GFQ propose de prolonger la période de consultation jusqu'au 29 février afin de favoriser une intégration réussie de l'enquête du BMMB à la prochaine grille. Cette période vise à travailler avec :

- le BMMB – aspects techniques (coûts représentant le plus la réalité);
- le Service de la forêt privée – intégration d'activités dites marginales (ex. : hébergement);
- les autorités du MRNF – préoccupations fondamentales (marges de risques et de profits).



Vincent Garneau
Directeur général